

AIDE À LA CRÉATION ET À LA MODERNISATION DE STAND DE VENTE DIRECTE

Cette mesure a pour but d'inciter les agriculteurs du département à réaliser eux-mêmes la commercialisation de leurs productions, source de plus-value non négligeable, et de faciliter l'accès des consommateurs à des produits frais locaux de qualité.

BÉNÉFICIAIRES

- Les exploitants individuels pour les filières élevage, fruits et légumes, productions fermières et viticoles.
- Seuls les agriculteurs à titre principal sont éligibles à cette mesure.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Les investissements portant sur la commercialisation de produits agricoles :
 - Construction, modernisation et aménagement : travaux de terrassement, gros œuvre et second œuvre, isolation, finitions.
 - Matériels et équipements du point de vente : rayonnage, vitrine réfrigérée, caisse enregistreuse, étagères, etc.
 - Investissement relatifs à la mise aux normes
 - Signalétique
 - Création d'un site internet marchand avec paiement en ligne.

MONTANT DE L'AIDE

- Les dossiers seront financés uniquement par le Conseil Départemental. Ce dispositif est adossé au règlement UE N°1408/2013 relatif aux aides « de minimis » pour le secteur agricole.
- Le montant des dépenses éligibles doit être compris entre 1 500 € et 5 000 € HT.
- L'aide départementale correspond à 30 % du montant HT des dépenses éligibles. Ce taux peut être bonifié de 10 % pour les jeunes agriculteurs.
- Le plafond de la subvention est de 1 500 €, et jusqu'à 2 000 € pour les jeunes agriculteurs.
- Un seul dossier pourra être présenté pour une période de 3 ans.

MODALITÉS DE L'AIDE

- Le dossier sera instruit au sein de la Direction de l'Agriculture et de l'Environnement, par le Service Agriculture, puis soumis pour décision à la Commission Permanente du Conseil Départemental.

MODALITÉS DE VERSEMENT

- Le mandatement de la subvention sera effectué, après contrôle administratif et technique de la réalisation du projet subventionné, sur présentation des factures.

COMMUNICATION

- Le logo du Conseil Départemental devra obligatoirement figurer sur le site internet et sur tout support de communication. Il sera fourni, sur simple demande, par la Direction de la Communication du Conseil Départemental.

CONSTITUTION DU DOSSIER

- Lettre de demande adressée au Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne
- Attestation d'affiliation à la MSA en tant qu'exploitant à titre principal
- Déclaration des aides publiques au titre de la règle « de minimis » (Fiche disponible sur demande au Service Agriculture du Conseil Départemental)
- Devis ou facture

CONTACTS-RENSEIGNEMENTS

PÔLE DÉVELOPPEMENT ET ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

Direction de l'Agriculture et de l'Environnement
Service Agriculture

05 67 05 51 88 - 05 63 91 77 36

Hôtel du Département
110 Boulevard Hubert Gouze
82 000 MONTAUBAN Cedex 9

CONSTITUTION DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION

- Lettre de demande adressée au Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne
- Attestation d'affiliation à la MSA en tant qu'exploitant à titre principal
- Relevé d'identité bancaire
- Kbis
- N° Siret
- Devis
- Engagement de l'exploitant, daté et signé selon modèle en annexe
- Déclaration des aides publiques au titre de la règle « de minimis » signée

Le Conseil Départemental se réserve le droit de demander des informations complémentaires lorsqu'elles s'avèrent utiles ou nécessaires à la compréhension du dossier.

Le demandeur devra, dans ce cas, apporter les éléments de réponse attendus dans un délai maximum d'un mois suivant la réception de la demande, cachet de la poste faisant foi.

Le dossier devra être adressé à l'adresse suivante :

PÔLE DÉVELOPPEMENT ET ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement
Service Agriculture
Hôtel du Département
110 Boulevard Hubert Gouze
82 000 MONTAUBAN Cedex 9

Un accusé de réception, sera envoyé dès la validation du dossier par le service instructeur.

ANNEXE

ENGAGEMENT DE L'EXPLOITANT

Je soussigné (e) Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Certifie :

- ✓ Exactes les informations du présent dossier,
- ✓ Que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des paiements afférents,
- ✓ Atteste sur l'honneur n'avoir pas fait l'objet, au cours des trois dernières années, d'une condamnation pénale devenue définitive ou d'une sanction pour infraction à la réglementation environnementale.

M'engage à :

- ✓ Fournir toutes les pièces justificatives et les éléments demandés par le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne.

J'atteste avoir pris connaissance que dans le cadre du règlement N°1408/2013 de l'Union européenne relatif aux aides « de minimis » pour le secteur agricole et de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe), il est précisé que l'aide départementale, votée en commission permanente, ne sera versée qu'après la décision du contrôle de légalité effectué par la préfecture.

Date : / /

Signature précédée de la mention manuscrite « certifié exact et exhaustif »